



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus :**  
19

**Conseillers en fonction :**  
19

**Conseillers présents :**  
14

**Conseillers absents :**  
5

# Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

-----

## Séance du 04 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du vingt-six avril deux mil dix-huit.

**Présents** : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Madame Valérie BOEGLIN, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Monsieur Jean-Jacques SITTE, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Madame Aline BALLY, **Monsieur Claude SCHOEFFEL (procuration donnée à Madame Sylvette GODIER)**, Conseillers Municipaux.

**Absents** : Madame Stéphanie BOBENRIETH, Messieurs Michael LAMY, Franck SCHUBERT, Conseillers Municipaux.

Présents : 14  
Pouvoir: 1  
Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 16 mars, du 06 et 13 avril 2018
3. Rapports Maire/Adjoint
4. Modification statutaire du Syndicat Mixte de la Thur Amont et transformation en EPAGE-Annule et remplace la délibération du 11 janvier 2018
5. CCVSA : mise en place d'un schéma intercommunal de pistes pour VTT à assistance électrique grand public
6. Demandes de subvention au titre de l'année 2018
7. Divers et communication

AL/CD/MK

-----

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h07. Elle rappelle la procuration et excuse les membres absents.

### N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Laurence HALLER est à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

Les procès-verbaux des séances du 16 mars, 06 et 13 avril 2018, dont copies ont été envoyées au préalable à tous les conseillers municipaux, sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

**N° 3. RAPPORTS MAIRE/ADJOINTS**

**Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune**

La friche située à côté de la mairie a été entièrement démolie par l'entreprise BATICHOC. La réunion de réception des travaux s'est tenue le 16 avril en présence du directeur des travaux et du Maître d'œuvre. L'équipe technique municipale a depuis réalisé des aménagements provisoires de la place et délimité une aire de stationnement. Monsieur KOHLER, Adjoint au Maire tient à préciser que les dosses de bois et une partie des poteaux proviennent du stock des ateliers. De la terre végétale a également été apportée et servira à l'engazonnement de la partie arrière du terrain.

Une réunion a eu lieu à la mairie le mardi 24 avril en présence Madame LEVÉ de l'ADAUHR afin de peaufiner le projet de l'aménagement de la place de l'Eglise. Une première esquisse avait été présentée aux membres du Conseil Municipal en séance du 04 novembre 2016. Des places de stationnement seront matérialisées sur la partie avant et des espaces verts sur la partie arrière. Des toilettes publiques seront également mises en place. Après validation par le Conseil Municipal, une maîtrise d'œuvre sera à prévoir pour l'aménagement du parking.

Madame le Maire et Monsieur BRUNN, Adjoint au Maire, ont rencontré le 21 avril les conscrits ainsi que leurs parents lors d'une réunion portant sur les dispositions de sécurité. Ces mesures de sécurité devront être formalisées par écrit. Une nouvelle réunion est prévue le 19 mai prochain en présence de la Gendarmerie et des services de secours. Madame le Maire précise que les conscrits et leurs parents sont pleinement conscients des différents enjeux.

Madame le Maire tient à féliciter Emma AMREIN et Capucine SPETZ pour leur sélection à la finale départementale du parcours sportif des jeunes sapeurs-pompier.

**Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine**

Concernant les derniers travaux entrepris :

- Coupes d'arbres, élagages des chemins et des bas-côtés et aménagements divers pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales en zone haute ;
- Le gravillonnage a débuté le 26 avril et les travaux sont actuellement en cours dans l'ensemble des rues du village. Le chauffeur du camion a été mis à disposition par la commune.
- L'équipe technique a assuré la propreté des aires de collectes et du village dans son ensemble.

Monsieur KOHLER énumère les formations qui seront prochainement passées par plusieurs agents de l'équipe technique.

La journée citoyenne aura lieu le samedi 26 mai prochain à partir de 8h (rendez-vous au foyer communal). Toutes les idées des membres du Conseil Municipal sont les bienvenues afin d'organiser au mieux les différents travaux à effectuer.

Pour information, le bulletin d'inscription a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres et est également disponible sur le site internet de la commune.

## **Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme**

### Forêt :

-A ce jour, 1 600m3 de bois ont été exploités dont 520 m3 de chablis. Les bûcherons de l'ONF interviennent actuellement dans les parcelles 53 et 54 (Col d'Oderen).

-1 000 plants de mélèze et 600 plants mélangés ont été plantés dans la parcelle 57, section 9 conformément à la programmation de travaux validés en début d'année par le Conseil Municipal.

-Des travaux seront prochainement réalisés sur le chemin du Siebach.

-La question de la gestion intercommunale a été soulevée lors d'une Commission Forêt en date du 02 mai dernier. Actuellement, l'équipe est composée de 7 bûcherons et afin d'anticiper les prochains départs, il a été proposé d'embaucher dans l'immédiat un apprenti ainsi qu'un bûcheron déjà diplômé. Il s'avère néanmoins que la plupart des communes se sont prononcées contre cette proposition notamment pour des raisons budgétaires. Monsieur BRUNN estime que ces arguments ne sont pas recevables car les salaires sont proportionnels à l'ancienneté des agents. L'embauche d'agents en début de carrière permettrait une baisse des dépenses. Sans oublier que les entreprises ont des carnets de commandes déjà bien remplis, que le prix du stère a déjà augmenté et que la disparition à venir de la régie intercommunale engendrera des grands retards dans la réalisation des travaux. Madame GODIER, Adjointe, précise qu'il est important de préparer l'avenir du métier de bûcheron et que plusieurs apprentis ont été embauchés dans d'autres zones du département. Ce sujet sera par la suite traité par le Conseil Communautaire et chaque commune devra prendre une délibération.

### Urbanisme :

-4 déclarations préalables ont été reçues. Elles portent sur :

- L'extension d'une maison d'habitation en date du 05 avril 2018 ;
- L'installation d'un garage en date du 27 avril 2018 ;
- Le remplacement des fenêtres, des volets, de la porte fenêtre, de la porte d'entrée et le ravalement de façade d'une maison d'habitation en date du 10 avril 2018 ;
- Le remplacement de la clôture et du portail de l'accès d'une maison d'habitation en date du 03 mai 2018.

-Trois déclarations d'intention d'aliéner ont été enregistrées concernant :

- La parcelle 99 de la section 10, enregistrée le 02 mai 2018 ;
- La parcelle 325/100 de la section 03, enregistrée le 12 avril 2018 ;
- La parcelle 337 de la section 10, enregistrée le 02 mai 2018.

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

## **Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population**

Une commission éco-citoyenneté et gestion des déchets au lieu le 09 avril dernier au siège de la CCVSA. Monsieur KOHLER, Adjoint, était également présent. Un point a été fait sur le bilan 2017 et sur le budget 2018.

Concernant l'état d'avancement du groupe de travail sur la création d'une déchetterie, des visites ont eu lieu dans les départements du Haut-Rhin et des Vosges afin de collecter un maximum d'informations et de recommandations. Une étude de faisabilité est prévue cette année ce qui permettra de chiffrer les grands postes de dépenses et de déterminer un schéma d'implantation. En revanche, la commission a décidé de ne pas refaire une étude d'opinion auprès de la population.

Le 16 avril, la commission « services à la population » de la CCVSA s'est réunie. Le bilan 2017 a été dressé :

- Les activités de la Médiathèque tournent bien ;
- Le service enfance accueille de plus en plus d'enfants surtout pendant la période périscolaire. Il y a une forte demande particulièrement pour les plus petits, le service étant quasiment saturé.

Madame GODIER s'est rendue à Bernwiller le 24 avril pour une réunion organisée par la Ronde des Fêtes, fédération de promotion et de soutien au service des manifestations du Haut-Rhin. Messieurs Jean-Noël CHAVANNE, Sous-Préfet de Mulhouse et Christian KLINGER, Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin et Maire de Houssen sont intervenus. L'accent a été mis sur les conditions de sécurité qui doivent être assurées lors de toutes les manifestations.

Le devis pour l'implantation d'une nouvelle plaque sur le Monument aux Morts existant a été validé à l'entreprise SCHNEIDER de Saint-Amarin. La fin des travaux devra être effective pour le mois de septembre au plus tard et le nettoyage sera effectué par l'entreprise KOEHL de Fellingering.

Les prochains évènements :

- Commémoration de l'Armistice 1945, le 8 mai à 11h devant le Monument aux Morts ;
- Journée citoyenne le 26 mai prochain. La date limite d'inscription est fixée au samedi 12 mai. Les bulletins d'inscription sont à remettre au secrétariat de la mairie.

DELIB N°2018/35

**N°4. MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR AMONT ET TRANSFORMATION EN EPAGE-ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 11 JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal a pris une délibération en date du 11 janvier dernier sur le même sujet mais suite à quelques modifications, une nouvelle délibération doit être prise.

Madame le Maire expose les motifs suivants.

La Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite Loi « MAPTAM » a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

A ce titre, le bloc communal devient responsable (article L211-7 du Code de l'Environnement) :

- de l'aménagement des bassins ou fraction de bassins hydrographiques (1°),
- de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès (2°),
- de la défense contre les inondations (5°),
- de la protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°).

Ces compétences ont été transférées automatiquement à la CCVSA le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les autres Collectivités (Communes, Département...) peuvent continuer d'exercer les autres missions de l'article L211-7 du Code de l'Environnement et notamment :

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

La Commune reste notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elles sont propriétaires (murs de rives, seuils, protections de berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, militent pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

### **1. L'extension du périmètre du Syndicat à toutes les Communes du bassin versant de la Thur amont**

Pour permettre à toutes les Communes du bassin versant d'adhérer au Syndicat pour les compétences non GEMAPI et notamment la gestion des ouvrages hydrauliques existants qui sont nombreux sur la Thur et ses affluents, le Comité syndical a autorisé les Communes de STEINBACH, MOLLAU, GOLDBACH-ALTENBACH, GEISHOUSE et STORCKENSOHN à adhérer.

Cet accord doit être confirmé par les organes délibérants des Communes concernées, ainsi que les membres primitivement adhérents au Syndicat Mixte de la Thur amont.

### **2. La transformation du syndicat mixte de la Thur Amont en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)**

Pour répondre aux enjeux globaux soulevés, d'une part, par la gestion de la compétence GEMAPI, mais également, d'autre part, par l'exercice des autres compétences définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement en matière de gestion de l'eau et visées ci-dessus, il paraît nécessaire de faire coïncider les actions du syndicat mixte de la Thur Amont avec les missions dévolues aux EPAGE et ainsi de lui permettre d'obtenir cette labélisation.

Le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux intercommunalités implique également que la gouvernance de ce syndicat, ainsi que son fonctionnement, prennent en compte cette donnée. Le syndicat doit en effet nécessairement devenir un syndicat mixte à la carte pour permettre notamment le maintien en son sein du Département et distinguer les compétences confiées par chacun de ses membres.

Dans cette perspective, il importe que chaque membre du syndicat se prononce, non seulement sur le projet de nouveaux statuts de celui-ci, mais également sur sa transformation concomitante en EPAGE.

Les nouveaux statuts dont pourrait se doter le syndicat mixte ont été approuvés par le comité syndical à l'unanimité lors de sa séance du 9 février 2017.

Les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les statuts du nouveau syndicat. Les modifications statutaires sont subordonnées à l'accord unanime de tous les organes délibérants des membres du syndicat.

**Vu** les statuts du syndicat mixte de la Thur Amont ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;  
**Vu** la délibération du comité syndical en date du 9 février 2017 approuvant les projets de modification statutaire, agréant l'extension du périmètre du Syndicat aux Communes de STEINBACH, MOLLAU, GOLDBACH-ALTENBACH, GEISHOUSE et STORCKENSOHN en tant que nouveaux membres du syndicat et de nouveaux statuts et autorisant son Président à notifier cette délibération aux structures adhérentes au syndicat mixte ;

**Considérant** le projet de nouveaux statuts ;

**Considérant** la proposition de transformation en EPAGE du nouveau syndicat,

**Considérant** le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-AUTORISE** l'adhésion des Communes de STEINBACH, MOLLAU, GOLDBACH-ALTENBACH, GEISHOUSE et STORCKENSOHN à ce Syndicat,

**-APPROUVE** la transformation du syndicat mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE),

**-APPROUVE** les nouveaux statuts du syndicat mixte de la Thur Amont dans sa version jointe en annexe, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous réserve de l'intervention d'un arrêté préfectoral portant transformation du syndicat mixte de la Thur Amont en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), conformément à l'article L213-12 du Code de l'Environnement,

**-DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre KOHLER en tant que délégué titulaire et Monsieur Freddy GILCK en tant que délégué suppléant au sein du Comité syndical de l'EPAGE Thur amont,

**-AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre des décisions susmentionnées.

**-PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération prise le 11 janvier 2018.

*DELIB N°2018/36*

<b>N° 5. MISE EN PLACE D'UN SCHEMA INTERCOMMUNAL DE PISTES POUR VTT A ASSISTANCE ELECTRIQUE GRAND PUBLIC</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nos habitants et les différentes clientèles touristiques de la vallée ont découvert récemment l'intérêt de la pratique du VTT à assistance électrique, qui permet la découverte de la montagne au plus grand nombre sans la limiter aux sportifs.

Aussi, élus de la Vallée de Saint-Amarin et professionnels ont fait du VTT un axe de développement stratégique du territoire, qui plus est, durable.

28 VTT à assistance électrique ont été acquis, subventionnés par le fonds TEPCV dont le Pays Thur Doller est lauréat. Ils seront mis en location au début de l'été 2018, pour appuyer l'accès à cette pratique par les touristes, rendant ainsi le territoire plus attractif.

Les itinéraires mis en place dans les années 2000 étant totalement obsolètes, il a fallu élaborer un nouveau schéma avec les différentes parties prenantes (Maire, adjoint, PNR des Ballons, ONF, Club Vosgien et associations locales).

Le schéma a été présenté et utilise presque uniquement des chemins forestiers existants, carrossables. Aussi, il préserve les sentiers balisés et entretenus du Club Vosgien.

Après avoir présenté les différents circuits, Madame le Maire propose donc de :

- valider le schéma intercommunal de pistes pour VTT électrique grand public ;
- autoriser la CCVSA œuvrant pour le développement touristique à le mettre en place en liaison avec les communes.

Elle précise que les circuits empruntent beaucoup des chemins ruraux et de pistes cyclables ce qui ne pose pas de problème pour la commune. Une signalétique sera vraisemblablement mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE** le schéma intercommunal de pistes pour VTT à assistance électrique grand public ;
- AUTORISE** la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin représentée par son Président à mettre en œuvre ce schéma en liaison avec la commune.

DELIB N°2018/37

## N° 6. DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Madame le Maire rend compte des deux demandes de subvention reçues par la mairie :

- du Comité Cantonal du Souvenir Français de Saint-Amarin pour la cérémonie du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 2018 ;
- de l'Union Sportive Thann Athlétisme dans le cadre de l'organisation des « Courses du Lac de Kruth-Wildenstein » le 02 juin prochain.

Concernant la première demande, Madame le Maire détaille le programme pour les 10 et 11 novembre. Cela représente un budget de 9 000 euros (transport, éclairage de la nécropole, buffet et matériels nécessaires). Le Comité sollicite donc une subvention de 350 euros par commune mais ce montant sera vraisemblablement revu à la baisse.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** d'accorder une subvention de 150 euros à l'UNION SPORTIVE THANN ATHLETISME dans le cadre de l'organisation des « Courses du Lac de Kruth-Wildenstein » le 02 juin prochain ;
- VALIDE** le principe de subvention au profit du Comité Cantonal du Souvenir Français de Saint-Amarin pour la cérémonie du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 2018 mais reste dans l'attente de précision concernant le montant de la subvention ;
- PRECISE** que le montant de subvention est prévu à l'article 6574 du Budget Principal 2018.

## N° 7. DIVERS ET COMMUNICATION

Madame le Maire fait communication aux membres du Conseil du rapport d'activités 2017 accompagné du Compte Administratif 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Une copie de ces documents ont été envoyés par mail en amont de la séance.

Le PLUi a été abordé lors d'une réunion du Bureau de la Communauté de Communes le 18 avril. Il est rappelé que la commune a émis un avis défavorable par délibération en date du 06 avril.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a également émis plusieurs réserves :

- Surface d'urbanisation supérieure aux besoins en logements ;
- Demande de justifier les zones à urbaniser à long terme ;
- Demande de protéger davantage les zones humides.

Par conséquent, il sera nécessaire de réunir à nouveau le Conseil Communautaire afin d'arrêter le PLUi avant de procéder à l'enquête publique. La date n'est pas encore définie.

-----  
Le groupe de la Poste a communiqué un chiffrage de la fréquentation des Maisons de Services Au Public (MSAP) installées dans le Haut-Rhin.

Les chiffres de Fellingering sont en nette augmentation :

-2016 : 249 sessions ;

-2017 : 584 sessions ;

-2018 : 204 sessions (chiffres sur 3 mois uniquement).

Au total, ce sont 1 037 sessions qui ont été enregistrées.

-----  
Madame Laurence HALLER note que beaucoup de réactions ont suivi la distribution de la note sur le déploiement des compteurs LINKY, surtout dans la zone du Schliffels.

-----  
Suite au dernier don du sang qui a eu lieu le 27 avril à Kruth, Monsieur GILCK, Président de l'Association des Donneurs de Sang, précise que 110 dons ont été récoltés et 8 nouveaux donneurs de sang ont été enregistrés.

Il ajoute que l'amicale procédera prochainement à une quête suite à la sollicitation de l'Etablissement Français du Sang en accord avec la Ligue Contre le Cancer.

-----  
Madame Esther STZAJNERT se désolé de la multiplication des feux de bois pourtant interdits sachant que les agents de la Brigade Verte n'interviennent pas toujours dans l'immédiat. Elle demande à ce qu'un article soit ajouté dans le bulletin communal de juillet. Madame GODIER en prend note.

-----  
Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h10.